

Étapes clés pour le Processus du Plan de soins intégré (PSI)

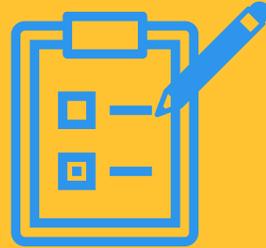


FOURNISSEUR DE SERVICES RÉFÉRANT

1. Déterminer si le client satisfait aux critères d'inclusion pour PSI



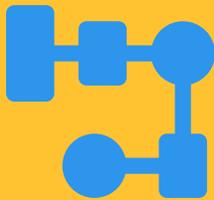
2. Remplir provisoirement BFEA-PSI



3. Communiquer avec votre Responsable de la mise en œuvre au sein de son organisme



4. Discuter le processus PSI avec le client et sa famille



5. Poser les questions d'identification



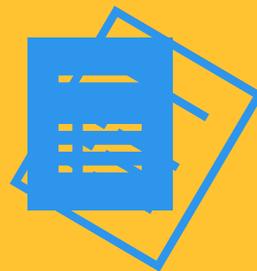
6. Obtenir tout consentement pour le partage d'information



7. Communiquer avec les membres potentiels de l'équipe de soins intégrés



8. Passer en revue le BFEA-PSI



9. Déterminer s'il faut continuer avec l'application



10. Remplir et soumettre tout documentation nécessaire



11. Présentation



12. Informer le client et sa famille de la décision et leur soutenir à choisir le Responsable PSI



13. Confirmer et communiquer avec le Responsable PSI



Identification

1. Déterminer si le client satisfait aux critères d'inclusion pour PSI

- Le client est-il âgé de 6 à 18 ans?
- Le client a-t-il actuellement accès à au moins deux services offerts par divers secteurs ou a-t-il reçu dans le passé des services de multiples fournisseurs de services?
- Le client obtient-il de piètres résultats des services actuels et les raisons expliquant une telle absence de progrès ou d'amélioration sont-elles inconnues ou préoccupantes?
- Le client présente-t-il des comportements qui, s'ils ne sont pas pris en compte, constituent un risque important pour lui, sa famille ou la collectivité? **Si vous répondez oui à toutes ces questions, prenez en considération les critères d'inclusion suivants :**
 - Le client présente un risque important pour lui ou pour les autres et affiche des comportements tels que mutilation volontaire, pensées suicidaires et agression physique grave contre autrui.
 - Le client a de multiples besoins complexes, à la fois graves et amples, qui se croisent et qui constituent des défis de taille qui empêchent le client de participer de façon significative à la société. Pour un supplément d'information sur les besoins complexes, reportez-vous à l'Annexe B.
 - L'organisation ou le fournisseur de services estime que les besoins de l'enfant, du jeune et/ou de sa famille excèdent l'offre d'une seule organisation et qu'une réponse axée sur la collaboration est essentielle pour combler les besoins de l'enfant/du jeune.

2. **Remplir provisoirement BFEA-PSI** pour déterminer les forces, le degré de risque et la complexité des besoins du client en fonction de ses connaissances du client et de son expérience avec celui-ci. Référer à Annexe C dans le guide.
3. **Communiquer avec votre Responsable de la mise en œuvre au sein de son organisme** pour discuter si le client profiterait du processus lié au Plan de soins intégré, BFEA-PSI préliminaire à l'appui.
4. **Discuter le processus PSI avec le client et sa famille.** Veuillez-vous servir du dépliant d'information pour client et famille pour expliquer le processus PSI.
5. **Poser les questions d'identification.** Voir page 12 et 13 du guide pour apprendre quelles questions il faut poser et déterminer les prochaines étapes si le client et sa famille désirent les services francophone et/ou autochtone.
6. **Obtenir tout consentement pour le partage d'information.** Confirmez qu'a été obtenu au départ le consentement permettant l'échange d'information avec les membres de l'équipe de soins intégrés potentiels. Si ce n'est pas le cas, il obtient le consentement permettant l'échange d'information avec les membres de l'équipe de soins intégrés potentiels.
7. **Communiquer avec les membres potentiels de l'équipe de soins intégrés** par l'entremise des Responsables de la mise en œuvre au sein des organismes pour discuter des avantages que tirerait le client du processus PSI et recueillir de l'information en vue de remplir de façon éclairée le questionnaire d'évaluation BFEA-PSI et le formulaire d'application de l'Accès coordonné. Demandez leur accord pour participer à l'équipe de soins intégrés et discutez de leur capacité à jouer le rôle de Responsable du PSI.
8. **Passer en revue le BFEA-PSI** et y faites les changements et ajouts nécessaires avec l'information obtenue dans l'étape précédente. Ensuite, discutez le questionnaire d'évaluation BFEA-PSI rempli avec le client et sa famille et/ou ses aidants afin de recevoir de la rétroaction et apporter des modifications. Une fois le tout terminé, une copie est donnée au client et/ou à sa famille et/ou à ses aidants.
9. **Déterminer s'il faut continuer avec l'application.** Communiquez avec le Responsable de la mise en œuvre au sein de son organisme pour décider s'il présentera ou non une application pour ce client à l'Accès coordonné. Informez le client et la famille sur la décision.

Sélection et approbation des critères

10. **Remplir et soumettre toute documentation nécessaire.** Demandez au client et/ou à sa famille de signer le formulaire de consentement de l'Accès coordonné et remplissez le formulaire d'application de l'Accès coordonné, et les soumettez avec le BFEA-PSI au Comité de résolution de cas de santé mentale de l'Accès coordonné.
11. **Présentation.** Appuyez le client et sa famille et les encouragez à participer activement au processus de l'Accès coordonné dans la mesure où ils se sentent à l'aise de le faire. Veuillez contacter l'accès Coordonné pour plus de renseignements quant à la présentation.
12. **Informez le client et sa famille de la décision et leur soutenir à choisir le Responsable PSI.** Quand la lettre de l'accès Coordonné arrive avec la décision de continuer avec le processus PSI, informez le client et sa famille, et leur soutenir à choisir un Responsable PSI.
13. **Confirmez et communiquez avec le Responsable PSI.** Entrez en contact avec le Coordonnateur de cas (reportez-vous à la liste des personnes-ressources pour le processus PSI) à l'Accès coordonné pour l'informer de la personne que le client a choisie comme Responsable PSI et entrez en contact avec le Responsable PSI désigné.